

Non aux skieurs, oui aux canons

MONTAGNE — L'installation de canons à avalanche dans une zone de tranquillité à Nendaz (VS) interdite aux skieurs a suscité quelques interrogations.

Par [Melina Schröter](#), Mis à jour le 26.12.2014

[18 Commentaires](#)



Le vallon d'Alou, près de Nendaz (VS), est interdit aux freeriders et randonneurs, mais pas aux canons à avalanche.

Image: DR

Faut-il interdire le hors-piste pour protéger la faune?

 Ajouter un commentaire...

Commenter

 Module social Facebook



«Le hors-piste est plus nuisible à la faune qu'une installation fixe» Marie-Thérèse Sangra, secrétaire régionale du WWF Valais. (Image: Willi Rolfes / Corbis)

Signaler une erreur

Vous avez vu une erreur? Merci de nous en informer.

Partager & Commenter



Des canons déclencheurs d'avalanches sont-ils tout à fait compatibles avec une zone de tranquillité? C'est la question que se sont posée des freeriders en excursion aux abords du vallon d'Alou au-dessus de Nendaz (VS). Question pertinente quand on sait que cette zone – et une autre à Zinal – sont à l'origine d'un conflit entre guides de montagne, organismes de défense de la nature et le Service de la chasse.

En 2013, l'Etat du Valais et le WWF concluaient un accord: en compensation de la construction des télécabines de Zinal et de Siviez, deux zones de tranquillité légalisées étaient instaurées, dont l'une dans la région d'Alou. Un classement interdisant la zone en hiver aux randonneurs et skieurs. Ce qui fâche les guides de montagne qui regrettent une diminution des zones de freeride, et surtout de ne pas avoir été consultés. Un recours au Tribunal fédéral est encore pendant.

Situation incongrue

Ce contexte explique les interrogations de nos freeriders en constatant l'installation d'un Gazex, un canon dont les détonations sont censées déclencher les avalanches, dans la zone de tranquillité d'Alou. «Effectivement je peux comprendre la question, commente Pascal Stoebener, chef de la section Dangers naturels à l'Etat du Valais. **Mais ce dispositif a été mis en place pour sécuriser la route cantonale et plusieurs habitations en dessous. Jusqu'à présent, elle l'était par des minages en hélicoptère mais qui sont conditionnés par la météo. Les Gazex fonctionnent par tous les**

temps et permettent de faire tomber une petite couche de neige, ce qui est mieux pour la faune. C'est le seul dispositif possible dans cette situation. Une mise à l'enquête a été faite. Le Service cantonal de la chasse a été consulté. Nous devons prévenir le garde-chasse avant chaque utilisation pour qu'il nous signale une éventuelle présence de gibier.»

Mais le spécialiste de la montagne reconnaît que le maintien d'une zone de tranquillité dans ces circonstances peut paraître incongru.

«Le gibier s'habitue»

Un avis que ne partage pas Peter Scheibler, chef du Service de la chasse. «Les Gazex ne remettent pas en cause les zones de tranquillité. Il n'y en a d'ailleurs pas qu'à Nendaz. Leur utilisation est encadrée pour créer le moins de risques pour le gibier. D'ailleurs, l'expérience nous a montré qu'il s'habitue aux détonations et trouve même plus facilement de la nourriture dans les zones où des coulées ont été déclenchées. Et les nuisances des freeriders, qui arrivent silencieusement, qui circulent de droite et de gauche et que les animaux voient au dernier moment sont bien plus importantes.»

Ce que confirme le WWF Valais. «Le hors-piste est extrêmement nuisible pour la faune, plus qu'une installation fixe, commente Marie-Thérèse Sangra, secrétaire générale de l'organisation. Mais on peut regretter qu'à chaque fois que l'on accepte une construction, les exigences sécuritaires que cela implique diminuent l'efficacité de la zone de compensation. L'étroitesse du territoire rend les mesures inefficaces et c'est regrettable.»

Enfin, pour les guides à l'origine du recours contre la zone de tranquillité, l'installation du Gazex ne change rien à leur cause. «Ça n'est pas vraiment choquant dans la mesure où la mise à l'enquête avait été faite avant le classement de la zone, explique Pierre Matthey, président de l'Association suisse des guides de montagne. Ce que nous souhaitons avant tout, c'est d'être impliqués dans les prochains projets de zone.» Un vœu exaucé puisqu'une table ronde réunissant tous les acteurs concernés sera organisée début 2015.

(Le Matin)